



**aster**

**MENTION**

**DROIT PUBLIC**



**PARCOURS**

**DROIT DE L'ACTION ADMINISTRATIVE**

## OBJECTIFS

Le Master droit public comprend un seul parcours intitulé « Droit de l'action administrative ». L'objectif poursuivi réside dans une plus grande professionnalisation des étudiants et en une adaptation de l'offre de formation à cet objectif. A rebours d'une formation généraliste en droit public, le Master propose des enseignements essentiellement techniques et opérationnels formant les étudiants à devenir des praticiens du droit public employables dès l'obtention du diplôme.

La formation vise à permettre aux diplômés d'envisager un recrutement immédiat à la sortie du Master en qualité de juriste au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, ou de préparer les concours nationaux d'entrée dans la fonction publique d'Etat (instituts régionaux d'administration (IRA), administrations centrales, magistrature administrative, concours du Trésor, administration pénitentiaire, direction d'hôpital...), ou encore de préparer l'examen d'entrée au Centre régional de formation à la profession d'avocat (CRFPA).



## PUBLIC CONCERNÉ

Le parcours Droit de l'action administrative est directement accessible aux étudiants titulaires d'une licence Droit ou AES parcours Études territoriales et politiques de l'UFC

## METIERS

- Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- Représentation de l'Etat sur le territoire national ou international
- Recherche en sciences de l'homme et de la société
- Application des règles financières publiques
- Contrôle et inspection des impôts
- Contrôle et inspection des Affaires Sociales
- Contrôle et inspection du Trésor Public
- Aide et médiation judiciaire
- Collaboration juridique
- Défense et conseil juridique
- Magistrature



Responsables pédagogiques : A. CIAUDO  
master-droit-action-administrative@univ-fcomte.fr